

## UNE FORMATION EN ALTERNANCE

Diplôme de niveau V accessible en **deux ans**.

Le contenu de la formation professionnelle a été élaboré par des primeurs ainsi que les professionnels de la filière Fruits & Légumes.

La formation est composée de deux blocs de compétences professionnelles

- approvisionnement, stockage et préparation des fruits et légumes ;
- mise en valeur et vente des fruits et légumes.

L'apprentissage repose sur le principe de l'**alternance** entre enseignement dispensé au **Lycée Hôtelier de l'Orléanais** (matières générales et professionnelles, les mardis et mercredis) et enseignement du métier chez l'**employeur** avec lequel l'**apprenti a signé son contrat d'apprentissage** (les jeudis, vendredis et samedis ainsi que pendant les vacances scolaires).

### Entreprises partenaires :

Les Halles Châtelet Orléans - AUCHAN -  
GRAND FRAIS - CARREFOUR - HYPER U -  
SUPER U - LECLERC - INTERMARCHÉ...



## LYCÉE HÔTELIER DE L'ORLÉANAIS

125, rue Claude DEBUSSY  
45160 OLIVET

Tél : 02.38.63.49.16

Fax : 02.38.63.87.05.

[ce.0451304y@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0451304y@ac-orleans-tours.fr)

<http://www.lycee-hotelier-orleanais.fr>



# C.A.P. PRIMEUR

Un métier à vivre  
avec passion

***Ouverture rentrée 2018***  
***Sous statut d'apprentissage***

Le/la titulaire du **Certificat d'Aptitude Professionnelle « Primeur »** est employé(e) au sein d'une entreprise de fruits et légumes sous l'autorité d'un responsable. En autonomie, il/elle réalise des opérations de **réception**, de **contrôle** et de **stockage** des marchandises. Il/elle **prépare les fruits et légumes** en vue de leur mise en **vente**. Il/elle est chargé(e) de la **tenue de l'étal** et de la présentation marchande des familles de produits. Il/elle élabore également des préparations à base de fruits et légumes (velouté, confiture ...). Il/elle assure l'**accueil**, le **conseil**, la **vente**, l'encaissement et participe ainsi à la **fidélisation du client**.



Le/la titulaire du **CAP « Primeur »** peut exercer :

- dans les **commerces** de fruits et légumes ;
- dans les **rayons fruits et légumes** des grandes, moyennes et petites surfaces ;
- dans les **magasins de producteur** en vente directe ;
- dans les **entreprises de gros** en fruits et légumes ;
- dans les **entrepôts et centrales d'achats** fruits et légumes ;
- dans les **coopératives**, les entreprises d'expédition ; **d'exportation et d'importation** des fruits et légumes ;
- dans les entreprises réalisant des préparations de fruits et légumes.